

Règlement *Run24Dorigny* 3ème édition – 25-26 mai 2018

#### Art. 1 - Généralités

La course *Run24Dorigny* a pour vocation première de rassembler les membres de la communauté universitaire, lors d'un événement sportif sur le site de Dorigny; néanmoins, toutes les coureuses et coureurs des environs et d'ailleurs, n'appartenant pas à la communauté universitaire, sont les bienvenu·e·s.

Il s'agit d'une course de relais, de deux durées différentes, à choix :

- Un format de 24 heures : les équipes, composées de 2 à 10 personnes majeures, doivent parcourir la plus longue distance en 24 heures sur un circuit fermé en se relayant.
- Un format de 4 heures : les équipes, composées d'adultes exclusivement, ou d'un adulte minimum et d'enfants dès 7 ans, doivent parcourir la plus longue distance en 4h sur un circuit fermé en se relayant.

Une seule personne de l'équipe court à la fois, les relais se font librement dans la zone prévue par l'organisateur. Chaque coureuse ou coureur est muni d'une puce et pourra connaître à bien plaire sa propre distance parcourue.

# Art. 2 - Organisateur, lieu et dates

La *Run24Dorigny* est organisée par les Sports universitaires de Lausanne. Elle a lieu sur le site du Centre Sportif Universitaire de Lausanne.

• Adresse de l'organisateur : Service des sports UNIL/EPFL, Centre sportif de Dorigny, 1015 Lausanne

• E-mail: sports@unil.ch

• **Téléphone**: +41 21 692 21 50

Le parcours est une boucle fermée d'une distance de 1600 m, sur le Centre Sportif Universitaire de Dorigny. Il parcourt le stade d'athlétisme, la piste finlandaise ainsi que les différents sentiers du Centre sportif.

Le départ de la course de 24 heures est donné le vendredi 25 mai 2018 à 18h00 et la course prend fin le samedi 26 mai 2018 à 18h00. La course de 4h00 débute le samedi 26 mai à 13h00 et se termine à 17h00.

NB : En cas de conditions exceptionnelles (comme par exemple face à de violentes intempéries), l'organisateur a l'autorisation de décaler l'heure de départ ou d'arrivée ou encore de raccourcir le temps de course.

# **Art. 3 - Conditions de participation**

- 24h00 : Toute personne majeure, en bonne santé, licenciée dans un club sportif ou non, peut participer à la course.
- 4h00 : Toute personne majeure, en bonne santé, licenciée dans un club sportif ou non, peut participer à la course. Les mineurs, nés en 2010 ou avant, peuvent participer dans la catégorie Multicolore, pour autant qu'un adulte au minimum soit inscrit dans l'équipe.

Chaque concurrent·e a le devoir d'avoir suivi préalablement un entraînement adéquat lui permettant de participer à l'épreuve dans de bonnes conditions. Sa participation engage sa propre responsabilité. Chaque participant·e à la course *Run24Dorigny* est réputé·e avoir pris connaissance du présent règlement ; il OU elle doit être au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol et en cas de défaillance physique ou d'accident de parcours.

### Art. 4 - Catégories

# Course de 24h00:

- Catégorie Noir
  - Femmes Hommes Mixtes\* : de 2 à 3 coureurs
- Catégorie Rouge
  - Femmes Hommes Mixtes\* : de 4 à 6 coureurs
- Catégorie Bleu
  - Femmes Hommes Mixtes\*: de 7 à 10 coureurs

# Course de 4h00:

- Catégorie Noir
  - Femmes Hommes Mixtes\*: de 2 à 3 coureurs
- Catégorie Rouge
  - Femmes Hommes Mixtes\* : de 4 à 6 coureurs
- Catégorie Multicolore
  - > Enfants dès 2010 et avant et adultes : de 2 à 10 coureurs

<sup>\*</sup>Des quotas minimaux de femmes doivent être respectés afin d'être inscrit dans la catégorie mixte. Une équipe mixte qui ne respecte pas les quotas indiqués ci-dessous sera inscrite automatiquement dans la catégorie homme :

| Catégorie          |      |       |      |
|--------------------|------|-------|------|
| Nombre de coureurs | NOIR | ROUGE | BLEU |
| 2-3 coureurs       | 1    |       |      |
| 4-6 coureurs       |      | 2     |      |
| 7-8 coureurs       |      |       | 3    |
| 9-10 coureurs      |      |       | 4    |

#### Art. 5 - Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire sur internet via le site <a href="www.mso-chrono.ch">www.mso-chrono.ch</a>. En cas de problème, contactez la Hotline MSO-Chrono au +41 32 493 32 61 <a href="mailto:support@mso-chrono.ch">(support@mso-chrono.ch</a>) ou le secrétariat des sports universitaires au +41 21 692 21 50.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 mai 2018 à minuit. Un coureur supplémentaire dans une équipe existante peut être inscrit sur place, pour autant que l'équipe reste dans la même catégorie.

L'inscription d'une équipe se fait par le chef d'équipe. Au moment de l'inscription, le chef d'équipe choisit le nombre de coéquipiers, ce qui détermine la finance d'inscription globale de l'équipe. Ce dernier a la charge de saisir le nom de ses coéquipiers (possibilité de changer de coéquipier jusqu'au 22 mai 2018 à minuit sans frais).

L'inscription comprend les prestations suivantes par personne :

Course de 24 heures : un repas complet avec boisson, un petit-déjeuner, ravitaillements pendant la course, un t-shirt souvenir ainsi qu'un espace pour dormir (cf. Art 12).

**Course de 4 heures** : ravitaillements pendant la course, une boisson, un prix souvenir.

#### **Art. 6 - Finance d'inscription**

#### Participant·e·s à la course de 24h00

- Etudiant·e UNIL-EPFL ou détenteur de la carte des Sports universitaires Lausanne : CHF 48.-Pour obtenir ce tarif spécial, il faut cocher la case « étudiant·e UNIL-EPFL » prévue à cet effet lors de l'inscription et y insérer votre numéro d'étudiant·e. Les numéros seront vérifiés auprès de l'UNIL-EPFL. Toute fraude avérée amènera à une amende de CHF 20.-/personne.
- Participant · e hors communauté universitaire : CHF 58.-

#### Participant·e·s à la course de 4h00 :

- Etudiant·e UNIL-EPFL ou détenteur de la carte des Sports universitaires Lausanne : CHF 23.Pour obtenir ce tarif spécial, il faut cocher la case « étudiant·e UNIL-EPFL » prévue à cet effet lors de
  l'inscription et y insérer votre numéro d'étudiant·e. Les numéros seront vérifiés auprès de l'UNIL-EPFL.
  Toute fraude avérée amènera à une amende de CHF 20.-/personne.
- Participant · e hors communauté universitaire : CHF 28.-
- Enfants: CHF 18.-

# **Art. 7 – Dossards et documents**

<u>Course de 24 heures</u>: La remise des dossards et des puces a lieu à l'entrée de SOS 2 le vendredi 25 mai entre 12h00 et 17h00. Un membre de l'équipe retire les dossards, transpondeurs et documents de l'équipe entière. <u>Course de 4 heures</u>: La remise des dossards et des puces a lieu à l'entrée de SOS 2 le samedi 26 mai entre 11h00 et 12h15. Un membre de l'équipe retire les dossards, transpondeurs et documents de l'équipe entière.

#### Art. 8 – Equipes

Chaque équipe doit sélectionner, au moment de son inscription, son OU sa chef·fe d'équipe qui sera responsable des autres membres de l'équipe. Son rôle est de faire le lien entre l'organisateur de la course et les membres de son équipe. Les coureuses et coureurs sont autorisés à courir dans une seule équipe uniquement. Si ces conditions ne sont pas respectées, la ou les équipes fautives peuvent être disqualifiées.

### Art. 9 - Déroulement de la course

Le choix de l'ordre de passage des coureuses et coureurs au sein d'une équipe est libre. Le relais doit toujours être effectué dans la zone prévue et marquée par l'organisateur. Un collier à fleur sert de témoin, il doit être porté par la personne qui court durant toute la durée de son relais.

Les concurrent·e·s en course doivent obligatoirement porter leur dossard de manière visible sur le torse ou le ventre durant toute la durée de leur relais. Chaque concurrent·e est équipé·e d'une puce électronique qui doit être fixée en permanence à la cheville durant son relais. Aucun départ/relais ne peut être pris sans puce, sans collier et/ou sans dossard. Un montant de CHF 100.- est facturé au chef d'équipe pour chaque puce perdue.

Pour les départs de nuit, chaque coureuse ou coureur doit être muni de sa propre lampe frontale en état de marche.

Le nombre de kilomètres effectués détermine le classement. L'ordre de passage sur la ligne d'arrivée fait foi en cas d'égalité.

Toute personne reconnue coupable de tricherie durant la course est exclue avec effets immédiats, de même que son équipe. Durant toute la durée de l'événement, des contrôles de sécurité sont réalisés sur le parcours.

#### Art. 10 - Classement et récompense

La remise des prix se fait au plus vite après la fin de chaque course. Les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes (et comprenant des enfants dans la course de 4 heures) au classement scratch, toutes catégories confondues, reçoivent un prix en nature. La présence des équipes au complet est obligatoire pour recevoir les prix. En cas d'absence, les prix restent propriété de l'organisateur.

# Art. 11 - Vestiaires

Les vestiaires des salles de sport SOS1 et SOS2 (comprenant des vestiaires hommes/femme/mixtes, des toilettes et des douches) sont accessibles durant la totalité de l'événement. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Les coureuses et coureurs sont priés de se munir d'un cadenas s'ils ou elles souhaitent utiliser un casier fermé, et de le libérer au plus tard le samedi 26 mai 2018 à 21h30.

# Art. 12 - Nuitée

L'organisateur fournit des emplacements pour se reposer et dormir, soit dans la salle de sport du CSS, soit pour des tentes en extérieur. Le choix (salle de sport ou camping) se fait lors de l'inscription et les places disponibles sont données en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les matelas, sacs de couchage et tentes doivent être apportés par les participant·e·s. Les participant·e·s s'engagent à respecter le plus grand silence ainsi que la propreté dans les zones réservées au repos. Le lieu d'hébergement devra être libéré au plus tard le samedi 26 mai 2018 à 21h30.

# Art. 13 - Matériel

Les participant·e·s doivent être muni·e·s de :

- Lampe frontale
- Matériel de course usuel et personnel
- Tente, Sac de couchage, etc... si nuit sur la zone camping

# Art. 14 - Ethique et durabilité

Chaque participant e s'engage à respecter la Charte éthique dans le sport édité par Swiss Olympic:

https://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraineurs/valeurs-ethique/charte-ethique.html

#### Art. 15 - Droit à l'image

Des photos et prises d'images sont faites durant cet événement. La participation à la course induit l'autorisation de la diffusion de ces images et la renonciation à tout droit y est relatif.

# Art. 16 - Annulation de la course

En cas d'annulation de la course (en cas de force majeure), un montant de CHF 25.- est retenu par personne inscrite afin de couvrir les frais d'organisation.

#### Art. 17 - Retrait

Aucun remboursement ne peut être exigé suite à un retrait d'un e participant e d'une équipe.

Si une équipe entière se désiste, seule l'assurance annulation fournie par MSO-Chrono (CHF 3.- par personne) permet le remboursement total des frais d'inscription.

#### Art. 18 - Réclamations

Les participant·e·s peuvent faire part aux organisateurs, par courrier électronique, de leurs réclamations, au maximum 15 minutes après la diffusion des résultats de la course.

#### Art. 19 - Litige

En cas de litige, le présent règlement fait foi. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement qui se trouve sur le site de MSO-Chrono : <a href="www.mso-chrono.ch">www.mso-chrono.ch</a>. Les chef·fe·s d'équipe sont tenu·e·s de consulter régulièrement le présent règlement.

# Art. 20 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 01.02.2018